

S'approprier les exigences du règlement F-GAZ

Règlement (CE) n°304-2008

DURÉE: 3H30

Prix : **350,00 € HT**





Objectifs et compétences visés

- Identifier les obligations réglementaires.
- Identifier les points de contrôle à réaliser sur les installations d'extinction automatique à gaz contenant des gaz à effet de serre fluorés.
- Confirmer les étapes de démontage et remontage des bouteilles en sécurité.

À qui s'adresse la formation?

Profils

Vérificateurs professionnels et personnes chargées de l'installation et de la maintenance des systèmes d'extinction automatique contenant certains gaz à effet de serre fluorés.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Les obligations réglementaires :
 - o règlement (CE) n°304/2008 du 02 avril 2008,
 - o protocole de Kyoto,
 - o normes techniques applicables.
- Les installations d'extinction automatique à gaz.
- Les points de contrôle à réaliser sur ce type d'installation.
- Les différentes étapes du démontage et remontage d'un réservoir.

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus

Mise en pratique sur une installation type.



21000 stagiaires / an







98% de stagiaires satisfaits en 2024



Les prochaines sessions

20/05/26 Vernon **350,00 € HT**

18/11/26 Vernon 350,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70